

DECLARATION DU COMITE EXECUTIF DE L'AAACA A BUJUMBURA

NOUS, membres du Comité Exécutif de l'Association des Autorités Anti-Corruption d'Afrique réunis à Bujumbura en République du Burundi les 21 et 22 février 2022 pour la 9^{ème} réunion du Comité Exécutif de l'AAACA ;

REMERCIONS les Autorités Burundaises pour avoir accepté d'abriter la 9^{ème} réunion du Comité Exécutif de l'AAACA ;

APPRECIATIONS l'accueil chaleureux qui nous a été réservé par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement et la Brigade Spéciale Anti-Corruption du Burundi ;

CONSCIENTS du soutien indéfectible du Gouvernement du Burundi à l'AAACA en dotant au Secrétariat deux bureaux ;

REMERCIONS l'Autorité de Contrôle de la République Arabe d'Egypte pour le soutien qu'elle ne cesse de manifester pour la promotion de l'Association ;

NOTONS avec satisfaction le rôle joué par le secrétariat de l'Association dans la recherche du partenariat avec des Institutions partenaires ;

CONSCIENTS que la corruption ne peut être combattue sans la coopération de toutes les institutions en charge de lutte contre la corruption ;

Vu la nécessité de la reconnaissance de l'octroi d'accord de siège de l'association par le pays hôte et son accréditation au niveau des Instances internationales ;

ETANT DONNE les obligations qui incombent à chaque membre de l'AAACA de s'acquitter régulièrement de ses cotisations pour l'opérationnalisation du Secrétariat ;

AM Kwled S.M. \$ MM 3

CONSCIENTS de l'importance de disposer d'un indice de perception de la corruption propre au Continent Africain ;

DECIDONS :

- **D'organiser** la 5^{ème} Assemblée Générale de l'AAACA à Bujumbura en République du Burundi, dans la deuxième semaine du mois juillet 2022 à une date qui sera déterminée par la Haute Autorité Burundaise ;
- **De demander** au Gouvernement du Burundi de parrainer la 5^{ème} Assemblée Générale Annuelle de l'AAACA ;
- **D'adopter** le rapport annuel des activités du Secrétariat de l'AAACA ;
- **D'inviter** le Secrétaire Général à rappeler aux Institutions membres de leur devoir de s'acquitter régulièrement de leurs cotisations annuelles ;
- **De rendre** beaucoup plus dynamique le site web de l'Association afin qu'il soit réellement un outil de communication ;
- **D'adopter** le mémorandum d'entente entre l'Association des Autorités Anti-Corruption d'Afrique et le Conseil Consultatif de l'Union Africaine sur la Corruption ;
- **De renforcer** la coopération avec les organismes sous régionaux et internationales de lutte contre la corruption ;
- **D'appuyer** le secrétariat pour le rendre plus performant ;
- **De recommander au Secrétariat** la relecture du projet de plan stratégique de l'AAACA 2022-2026 en collaboration avec l'expert qui l'a élaboré ;
- **De mettre en place** une équipe technique composée d'un Représentant de d'Egypte, le l'Ouganda, de la République Démocratique du Congo et de la Zambie pour étudier les modalités de création de la Centre de Recherche sur la Corruption au sein de l'AAACA ;

ATM

S.M.

§ Khaled



- **D'autoriser** le Secrétaire Général de l'AAACA, à décaisser la somme de deux mille (USD 2000) dollars américains pour l'achat de mobilier et fourniture de bureau du Secrétariat.

Fait à Bujumbura le 23/02/2022

Les Membres du Comité Exécutif

1. Emmanuel OLLITA ONDONGO ; Président 

2. Seynabou NDIAYE DIAKHATE, 1^{ère} Vice-Présidente ; 

3. Silumesi MUCHULA, 2^{ème} Vice-Président 

4. Gnl Khaled MOHAMED SAID HASSAN, membre ; *Khaled Said*

5. Prof ; Augustin MWENDAMBALI MWITAMINA, membre ; 

6. Anne TWINOMUGISHA MUHAIRWE, membre 

7. Jean Claude BIZIMANA, Secrétaire Général ai. 